

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 26

présenté par
M. Plisson, rapporteur

ARTICLE 11

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« il »,

le mot :

« elle ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur de rédaction : c'est l'autorité administrative, et non pas le fournisseur, qui peut imposer des mesures correctives.